

ÉTUDE DU RAPPORT JUSTICE-PSYCHIATRIE DANS LA PRISE EN CHARGE DE LA JEUNESSE EN DIFFICULTÉ, ORIGINAIRE DES RÉGIONS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

AUTEURS: Philippe BERNARDET
INSTITUT: Centre d'Études Africaines (EHESS)
DATE: Septembre 1998
PUBLICATION: Ronéo. 211 pages

L'équipe de recherche du Centre d'Etudes Africaines (CNRS-EHESS) créée en 1995 sur la prise en charge psychiatrique des jeunes et des adultes immigrés, résidant en France, originaires des régions subsahariennes, a répondu à l'appel d'offres du G.I.P. pour permettre aux services de la P.J.J. de mieux connaître une frange de la population objet de leurs interventions, et d'avoir un regard critique sur l'organisation et la mise en œuvre de celles-ci, tout en prenant comme fil directeur, la structuration du rapport justice-psychiatrie dans cette prise en charge.

Hypothèses:

- 1. L'hypothèse centrale était que cette jeunesse se structure à partir de deux systèmes de normes dont la cohérence n'apparaît pas de façon évidente et suppose, par suite, un travail d'élaboration spécifique hors de portée de la plupart. La norme familiale et communautaire, qui tend à une intériorisation spécifique et renvoie à des pratiques, rituels et conceptions particulières, d'une part, et, d'autre part, la norme européenne, à visée universelle, qui tend à l'extériorisation de la norme et qui s'inscrit dans une opposition individu/société, que ne reconnaît pas la norme traditionnelle des populations en cause.

Il était ainsi postulé que ce déchirement entre la norme familiale, communautaire, et la norme, plus générale, du pays hôte, joue un rôle important dans l'apparition de comportement déviants, voire pathologiques, de la jeunesse en difficulté de la population cible. Un tel déchirement s'opposerait par ailleurs au traitement univoque auquel les institutions ont généralement recours, qu'il s'agisse de traitements médicaux, judiciaires ou à visée plus directement éducative.

-2. La seconde hypothèse du projet était que les personnels en charge de la jeunesse en difficulté, n'ont pas une claire conscience de cette ambivalence de la formation de la norme chez celle-ci; ambivalence qui dépasse ainsi le simple cadre de l'approche culturelle du phénomène comme celui de l'opposition insertion/exclusion.

-3. Enfin, la troisième hypothèse était que la prise en compte de cette spécificité nécessite, pour accroître l'efficacité de l'action en direction de ces jeunes en difficulté, des modifications d'ordre procédural dans l'approche judiciaire de cette population; modification pouvant nécessiter, dans la procédure d'instruction, comme dans le processus de décision, l'intégration de représentants de la formation de la norme familiale et communautaire, afin d'aider le juge à rendre plus concret la norme européenne aux yeux de l'adolescent et de lui en faciliter, ainsi, l'intégration, par l'élaboration d'une norme hybride tenant compte des deux aspects de son vécu et de sa maturation.

Méthodologie:

-L'absence de données sur le sujet, comme l'éparpillement de la population cible, imposait, pour ce premier travail, de se limiter à une **étude qualitative** des processus en cause, élaborée sur la base d'entretiens semi-directifs, voire libres, la durée totale de la recherche étant limitée à vingt-quatre mois (de septembre 1996 à septembre 1998).

-Deux sites furent sélectionnés parmi ceux de la région parisienne à forte composante africaine: Les Mureaux (Yvelines) et Montreuil-sous-Bois (Seine Saint-Denis). Le premier parce que la population, issue de l'immigration subsaharienne, sans être négligeable, y demeurait néanmoins marginale par rapport à l'ensemble des populations immigrées résidant sur le site -notamment par rapport aux populations d'origine maghrébine. Le second parce que le poids des subsahariens s'avérait en revanche l'un des plus élevés de la région parisienne. L'on espérait ainsi pouvoir comparer deux situations distinctes au regard du poids de cette communauté par rapport aux autres populations résidant sur chacun de deux sites. Toutefois, l'enquête a montré que le regroupement des populations subsahariennes dans certains quartiers, voire certains groupes d'immeubles, et, par suite, la tendance à la ghettoïsation, rendaient une telle comparaison inopérante, les subsahariens apparaissant majoritaires sur certains quartiers, indépendamment de leur poids sur un site donné, à tel point que dans certaines écoles primaires, les enfants issus de cette immigration représentent plus de 60% des effectifs. Un tel regroupement est moins visible au sein des collèges dans la mesure où ceux-ci couvrent une aire géographique plus étendue que les écoles primaires. Il demeure néanmoins encore perceptible dans les classes de SEGPA des divers collèges.

Sites annexes: Compte tenu, d'une part, de l'importance du nombre de jeunes originaires des régions concernées, présents en SEGPA, lesquelles regroupent surtout des préadolescents et de jeunes adolescents, il a été décidé d'étendre l'enquête à l'EREA Jean-Jaurès (Paris 19^{ème}) accueillant des adolescents plus âgés, voire de jeunes majeurs. Compte tenu d'autre part, du nombre encore faible de jeunes originaires de ces régions suivis par les CAE concernés, l'enquête a aussi été étendue à l'A.E.M.O. de Carrière-sous-Poissy.

Une pré-enquête a par ailleurs eu lieu durant la phase de démarrage de la recherche (quatre premiers mois) auprès des personnels de divers CMP, CMPP, PM et des services sociaux du 20^{ème} arrondissement de Paris, de Saint Denis et d'Argenteuil (Val d'Oise), phase durant laquelle les protocoles d'enquête ont ainsi pu être testés et mis au point sur des populations étrangères aux sites retenus.

Les enquêtes proprement dites ont été menées sur les deux principaux sites, l'ERA Jean Jaurès et à l'AEMO de Carrières-sous-Poissy, auprès de 145 personnes¹, à raison d'un à trois entretiens par intervenant, d'une durée variant de trois quarts d'heure à trois heures chacun.

-Les personnes enquêtées sur les deux principaux sites le furent au sein:

- . du personnel judiciaire (juges des enfants des TGI de Versailles et de Bobigny, SEAT de Versailles, CAE des Mureaux et de Montreuil-sous-Bois, AEMO de Carrières sous Poissy).
- . du personnel soignant psychiatrique (dispensaires d'hygiène mentale, hôpitaux de jours, foyers de postcure, hôpitaux psychiatriques).
- . du personnel psychopédagogique.
- . du personnel des services sociaux des espaces territoriaux.
- . du personnel de l'éducation nationale (école primaires et collèges, desservant les quartiers concernés par l'immigration subsaharienne).
- . des familles et enfants en difficulté, originaires des régions concernées.

Tout en permettant d'affiner les protocoles d'enquête auprès des différentes catégories de la population concernée, la pré-enquête a mis en évidence non seulement la nécessité d'élargir l'enquête au milieu scolaire en centrant l'approche sur le primaire et notamment sur les SEGPA² mais encore de conduire l'enquête elle-même, à partir des

¹ Toutes les personnes ayant participé à des entretiens informels de la pré-enquête n'ont pas été comptabilisées.

² Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté, ayant remplacé les anciennes Sections d'Education Spécialisée. Même si les critères d'admission ne sont plus la déficience intellectuelle, mais certains désavantages -c'est-à-dire le fait de ne pas avoir acquis les connaissances du premier cycle-, il n'en demeure pas moins que, dans ces structures, près de 95% des effectifs sont encore constitués d'enfants présentant des retards mentaux légers ou des difficultés scolaires graves liées à des problèmes sociaux (Annie TRIONTHE, 1995, 109). Normalement, cependant, les troubles du comportement ne sont pas compatibles avec une orientation en SEGPA.

difficultés repérées par l'Education nationale, puis de la poursuivre au niveau des espaces territoriaux auprès des services sociaux, avant d'aborder, le monde des éducateurs spécialisés de la P.J.J. et des juges des enfants, afin d'enrichir les entretiens avec ce personnel judiciaire. Les enquêtes devaient se terminer par l'approche des jeunes et des familles.

-Quatre axes ont structuré la recherche:

- . La formation de la norme familiale et communautaire et les pratiques liées au respect de celle-ci, au sein des communautés cibles.
- . La perception de cette norme par la communauté, les enfants en difficultés et le personnel des institutions concernées.
- . La perception de la norme européenne par la communauté immigrée et les enfants en difficulté.
- . Les demandes et propositions des différents groupes pour une meilleure prise en charge de l'enfance en difficulté.

-Les résultats attendus étaient:

- . Une meilleure connaissance de la structuration du sujet en situation d'immigration et de la formation de la norme dans un tel contexte.
- . Des propositions de modification des procédures tendant à mieux intégrer la norme du pays hôte dans la structuration du sujet en indiquant les ponts d'ordre processuel permettant d'aboutir à cette meilleure intégration.
- . Une connaissance plus élaborée des processus cognitifs permettant de rendre concret, chez le sujet, la norme sociale abstraite.

RESULTATS OBTENTUS.

Le premier résultat de cette étude est de montrer que les cultures africaines sont à ce point structurées et prégnantes que leur transmission résulte d'un processus complexe, nécessitant la mobilisation en profondeur des liens de toute une parenté et de ses alliances; de sorte qu'en situation d'immigration, cette transmission ne se fait que très partiellement et difficilement. Elle n'a, pour ainsi dire, plus lieu, dès lors qu'au sein de la famille, se disloquent les rapports hiérarchiques traditionnels. Ces dysfonctionnements résultent, pour l'essentiel, de mésalliances, de stratégies particulières des conjoints, de ruptures voulues ou subies avec le groupe d'origine, comme d'une grande précarité sociale et économique, favorisées par la situation migratoire. Tous éléments qui renvoient néanmoins à une histoire familiale précise.

Sans cet élément d'explication, un tel effacement de la culture d'origine, observé dans les générations les plus jeunes, ne manquerait pas de surprendre.

Contrairement à notre première hypothèse, il apparaît que les difficultés rencontrées par ces jeunes ne résultent pas tant d'un conflit de normes en présence (traditionnels et modernes), que d'une certaine anomie, comme du fait que chaque jeune issue de ces communautés, se trouve contraint de se structurer par morceaux ou en mosaïque, en piochant des éléments épars, parmi divers ensembles culturels auxquels il n'accède que partiellement et de façon aléatoire (culture de son groupe familial, culture véhiculée par l'école, culture des médias, culture de sa cité, etc.).

Cette étude montre par ailleurs que l'approche culturelle vaut davantage pour les parents et les migrants de la première génération, originaires de ces régions, que pour leurs enfants nés en France; lesquels tendent à poser les problèmes les plus aigus, dans la mesure où le vide culturel signalé précédemment risque de s'accroître. Il est néanmoins permis de penser que ces difficultés s'estomperont à la troisième génération.

En ce sens, cette non-transmission de la culture d'origine aux enfants, objets de l'enquête, ne saurait résulter du seul fait migratoire, l'élément déterminant étant ici la configuration conflictuelle des rapports au sein de la famille.

L'enquête montre en outre que, dans ces situations, la fragilité du cadre familial, donné à l'enfant, rend aléatoire son insertion scolaire.

Or l'école constitue justement, en France, le noyau dur de la transmission des valeurs culturelles propres à ce pays. Dans ces conditions, les jeunes de ces familles persistent longtemps dans une situation de vide culturel, lequel entrave d'autant plus leur construction identitaire, que la société hôte leur renvoie une représentation négative de l'image parentale (manipulation des parents, chômage, analphabétisme, racisme, etc.). Le problème n'est donc pas tant qu'ils n'ont aucune identité, que, faute de pouvoir s'identifier à des parents dont l'image est dévalorisée, ils s'en fabriquent une à partir d'éléments extérieurs et disparates.

Cette juxtaposition d'éléments disparates, crée une ambiguïté qui peut déboucher sur la confusion, en maintenant un espace d'indétermination permettant, dans la meilleure des hypothèses, le développement d'une certaine créativité. Quelques uns en tirent ainsi une capacité d'adaptation à des situations variées, voire antagoniques comme l'investissement personnel dans des activités sociales aussi bien qu'illicites. Cette hyper adaptation peut néanmoins faire obstacle au développement de l'esprit critique en permettant de satisfaire, rapidement et aisément, les principaux besoins.

D'autres s'enkystent dans la confusion, d'où la compulsion de répétition et la récurrence dans les actes délictueux ou criminels, jusqu'à devenir des intraitables, en dépit des sanctions ou mesures éducatives dont ils font l'objet.

³ Ainsi, contrairement à ce que l'on pouvait penser, les jeunes qui ont été éduqués en Afrique jusqu'à la pré-adolescence, posent souvent moins de problèmes d'insertion que leurs frères et sœurs nés en France.

En revanche, lorsqu'un cadre familial stable, parvient à s'imposer, notamment sur une assise traditionnelle³, l'échec scolaire, mais aussi la délinquance, semblent moins fréquents, même si l'on a pu noter l'importance du nombre de ces enfants en classes spécialisées, telles les SEGPA. L'on rencontre cependant quelques jeunes de ces communautés, inscrits dans la délinquance ou présentant des troubles du comportement, appartenant, le cas échéant, à un milieu familial en difficulté, qui connaissent néanmoins une réussite scolaire certaine; mais de tels cas demeurent rares, et ne peuvent s'expliquer, cette fois, que par des éléments tout à fait particuliers de l'histoire personnelle, qui, pour la saisir, appelle une approche psycho-clinique.

L'on constate d'ailleurs que, pour les services, il ne s'agit jamais que de gérer des situations au cas par cas. Aussi séduisantes que puissent être les explications ethnologiques ou anthropologiques, elles ne sauraient en effet suffire. Ce qui rend, ici, chaque cas unique, c'est, dans une combinaison originale de facteurs, une pondération particulière de ceux-ci, dans laquelle l'histoire des parcours migratoires individuels ou collectifs, joue un rôle essentiel.

Cette nécessaire prise en compte de la complexité des situations rencontrées, conduit à déconstruire des objets d'investigation trop généraux comme: "*la jeunesse délinquante*", "*la jeunesse en difficulté*", "*l'Enfant en danger*", et, dans notre cas précis "*la jeunesse en difficulté, issue de l'immigration africaine*". Même référés à une sous-région du continent africain, voire à un pays ou à une ethnie, de telles notions ne sauraient avoir de pertinence suffisante pour approcher les mécanismes en jeu dans l'entrée dans la délinquance ou la mise en danger d'un jeune en particulier, bien que le recours à ces concepts puisse, par ailleurs, paraître légitime, pour l'étude de certains groupes immigrés plus homogènes, notamment européens.

Les particularités des populations enquêtées s'opposent ainsi, comme nous l'envisageons dans le second volet de notre première hypothèse, au traitement univoque auquel les institutions ont généralement recours; qu'il s'agisse de traitements médicaux, judiciaires ou à visée plus directement éducative.

L'affinement de ces interventions suppose de compléter la formation des personnels à tous les échelons du dispositif de prise en charge, de l'instituteur au juge des enfants, d'autant que ceux-ci n'ont pas une claire conscience de certains enjeux d'ordre culturel, dans le parcours des personnes en cause. D'où le besoin, et l'importance, de la

formation de ces personnels, non pas tant pour assurer un traitement “en interne” de ces cas, que pour déceler, à leur usage, l’opportunité d’une intervention spécifique. Ces personnels ressentent néanmoins quasi unanimement, la nécessité d’une information complémentaire, ni trop générale, ni trop spécialisée. Elle doit, de toute façon, être centrée sur le parcours migratoire des populations et son incidence, dans le pays d’accueil, sur la dynamique familiale des différents groupes (ethnies, castes, types d’activités...), pour être en mesure de répondre aux nécessités du service.

Parallèlement, il semble que l’on pourrait utilement renforcer les activités d’une institution comme l’Ecole des Parents, en développant son approche des familles en situation d’immigration, pour permettre à celles-ci une meilleure intégration des normes du pays hôte.

Par-delà ces questions de formation, l’enquête auprès des diverses personnes rencontrées valide notre troisième hypothèse selon laquelle la prise en compte de la spécificité de ces populations, nécessite certains ajustements des actions entreprises.

L’enquête montre ainsi que pour un certain nombre de responsables (magistrats, inspecteurs E.N., principaux des collèges, directeurs d’écoles primaires, comme agents de médiation des associations spécialisées), le point central des interventions dans ce domaine, est de contribuer à restaurer la dignité des parents et de prendre en compte les effets pervers de certains dispositifs légitimes de protection de l’enfance, mais qui, sans action complémentaire en direction des parents risque d’aggraver leur mise à l’écart.

A cette fin, de nombreux services sociaux, et certains juges des enfants, réclament de pouvoir disposer de personnes ressources pour avoir un avis compétent, dans certains cas délicats. De telles personnes ressources peuvent être tout aussi bien psychologues, qu’ethnologues ou anthropologues, à la condition toutefois qu’elles aient une expérience de terrain du monde rural, comme des milieux urbains africains et connaissent de façon relativement fine le groupe ethnique dont les parents du jeune en difficulté sont issus. Sous ce rapport, le fait que la personne ressource soit originaire d’Afrique n’apparaît que très secondaire. De nombreux cadres africains, mobilisables, sont en effet eux-mêmes fréquemment en rupture avec les sociétés rurales de leur pays et en connaissent souvent assez peu les enjeux, de sorte que le fait d’être né en Afrique ne saurait être, ici, un critère pertinent.

Des modifications de procédure plus précises dans l’action judiciaire en direction de ces jeunes en difficulté paraissent cependant s’imposer.

Sous ce rapport, l’enquête fait apparaître la nécessité de préciser les qualités requises du médiateur, en tenant compte des exigences communautaires, même si, dans la philosophie de la médiation, aucune contradiction fondamentale n’apparaît entre les conceptions juridiques et les normes traditionnelles des groupes impliqués. Le médiateur ne doit notamment pas être utilisé pour aider à l’instruction d’un dossier, mais pour permettre une conciliation, voire, en bien des cas, une réconciliation entre le jeune et sa famille, ou entre les époux d’un même foyer. Comme l’administration ne procède qu’imparfaitement à cet ajustement, les personnes ressources et médiateurs actuels, auxquels elle a recours, ne peuvent, en général, qu’être des acteurs de la prévention aux possibilités, en revanche, beaucoup plus limitées, dans la résolution des conflits et des situations de danger déjà constituées.

Ces conflits et ces situations de danger, résultent, pour l’essentiel, d’une logique de ghettoïsation, en cours d’affirmation, comme de divers processus de décomposition et d’isolement des familles et des individus.

Si l’on constate par ailleurs que la société des adultes s’organise dans un cadre plus ou moins communautaire, notamment par le biais du monde associatif, confirmant l’hypothèse d’une décomposition/recomposition des structures traditionnelles, l’on observe, néanmoins, que cette réorganisation ne s’applique qu’à une fraction limitée des jeunes issus de ces communautés et que, compte tenu de leur projet migratoire ou de leurs alliances, certaines familles y sont réfractaires.

Renforçant les valeurs culturelles traditionnelles, et rassemblant la génération des parents ayant participé au regroupement familial, plutôt que leurs enfants, ces pratiques associatives et communautaires paraissent en effet en décalage avec l'attente des jeunes, plus portés à adhérer aux enseignements de la société occidentale ou de ceux dont elle permet l'accès, comme à profiter des occasions qu'elle offre. Elles ne répondent guère également aux difficultés rencontrées par certaines familles, du fait de mésalliances, ou en rupture avec la communauté d'origine ou, au contraire, crispées sur des valeurs très traditionnelles. Dans le cadre de l'enfance en difficulté, la médiation ne peut donc pas passer par le circuit communautaire habituel.

L'étude montre par ailleurs que les communautés en question, comme les services concernés n'ont relevé, jusqu'à présent, qu'un très faible nombre de cas de pathologie mentale, quelle qu'en soit l'interprétation (sorcellerie par exemple...); faible nombre qui s'explique, à la fois, par une attitude particulière de la communauté à l'égard de ce genre de troubles, dont les plus graves sont traités en Afrique à l'occasion de quelque retour. Il apparaît également qu'un tel phénomène résulte d'une épidémiologie particulière qui laisse entrevoir une faible emprise de telles pathologies sur ces populations malgré des conditions d'existence particulièrement précaires.

La dislocation de l'environnement familial en cours, laisse toutefois présager, pour les années à venir, une augmentation des épisodes dépressifs. Jointes aux effets de la ghettoïsation, différents facteurs contribuent, en effet, à créer une situation d'isolement, tant pour le groupe familial que pour certains de ses membres, pris individuellement.

Cette situation d'isolement peut résulter:

- de l'irrégularité des situations au regard de la législation sur le séjour des étrangers;
- d'un éclatement de la cellule familiale;
- d'une rupture voulue avec la communauté d'appartenance, pour faciliter l'intégration dans la société d'accueil;
- d'un repli de la famille sur elle-même et sur ses valeurs les plus conservatrices; ce repli apparaissant comme un facteur de marginalisation, voire, comme étant le signe d'un certain ostracisme social pouvant déboucher sur la délinquance ou sur des troubles du comportement.

Il convient d'évoquer ici les cas désormais assez fréquents de couples hétérogènes, au sein desquels existe une certaine dichotomie (culture citadine/culture villageoise, scolarisé/analphabète, noble/ancienne captive, etc.), dont la problématique recoupe celle des couples mixtes, comme celle de la mobilité sociale, étayée par des stratégies matrimoniales spécifiques. Il convient aussi de souligner la place encore importante qu'occupe, pour les jeunes filles en difficulté, le mariage précoce ou forcé. En revanche, depuis les récents procès, l'excision semble être désormais pratiquée très tôt, dès le plus jeune âge, de sorte qu'elle tend aujourd'hui à échapper au contrôle des différents services et être moins cause de conflits au sein des familles, entre enfants et parents. Tout au plus est-elle encore la source de désaccords entre adultes.

Enfin, pas plus qu'il n'y a de pathologie mentale propre à l'immigration africaine, notamment chez les jeunes, il n'y a de délinquance particulière chez ces derniers, si ce n'est, peut-être, un poids légèrement plus fort d'actes de violence en regard des autres actes délictueux, et notamment des vols; actes délictueux qui, néanmoins, demeurent encore très limités.

La délinquance de ces jeunes, encore très circonscrite, il y a quelques années, paraît, cependant, manifestement en phase de croissance, tant aux dires des familles, qu'aux dires des services impliqués. Le poids des enfants nés en France imprime, ici, incontestablement sa marque; et il est à craindre que l'acquisition plus tardive de la nationalité française, qui les stigmatise désormais comme étrangers durant tout le cursus de

l'école primaire, n'accroisse leurs difficultés et leur instabilité.

Alors que la délinquance ne serait pas liée à l'irrégularité du séjour, selon certains auteurs, il est toutefois probable que, pour cette communauté, sa ghettoïsation croissante, indiquée plus haut, prenne une large part dans cette progression. L'existence de groupes informels de pré-adolescents, à dominante ethnique, a pu être constatée. Ces bandes résultent, pour une large part, du bouleversement des statuts et de l'éclatement des familles -et notamment, du relâchement du rapport aîné-cadet; relâchement qui accompagne le passage du "cadet" au statut d'enfant, jouissant désormais de droits particuliers et d'une certaine autonomie. Cette autonomie des préadolescents, qui manifestent néanmoins encore une solidarité de classe d'âge, n'est cependant pas incompatible avec l'utilisation ponctuelle de ces bandes de 10-13 ans ou de certains membres de celles-ci par des adolescents plus âgés, voire par des jeunes majeurs, à des fins illicites.

Au terme de cette étude, il ressort ainsi que la prise en charge éducative ne doit pas conduire à accentuer l'isolement ou la dislocation des familles, mais doit au contraire chercher à en consolider le plus possible les liens. Cette prise en charge devrait en outre s'intégrer à une politique plus générale d'ouverture, visant à favoriser l'accès, notamment des jeunes, à d'autres espaces que ceux de leurs cités ou de leurs quartiers.

Cette démarche devrait s'appuyer principalement, comme on l'observe déjà par endroit, sur des activités spécialement conçues pour assurer la communication vers l'extérieur, en créant, notamment sur la base de ce que nous avons appelé les "associations juvéniles", les brèches nécessaires, dans ce que les jeunes désignent comme "les murs de la cité"; expression qui recouvre, en fait, l'organisation centripète des pratiques locales, tant administratives, policières que clandestines. L'essentiel de ces actions n'est pas tant d'ouvrir quelques fenêtres par l'organisation de voyages ponctuels, que de créer des liens stables entre structures appartenant à des sites plus ou moins éloignés, susceptibles d'entretenir des contacts réguliers entre jeunes de différentes localités. Les ateliers d'écriture, mis en place à partir du Rap, comme tous ceux qui pourraient se faire sur un mode similaire, paraissent, en ce sens, riches de promesses, d'autant plus qu'ils contribuent, manifestement, à faire acquérir aux jeunes les apprentissages non assimilés dans le primaire, qui sont pourtant décisifs pour leur socialisation.

En amont du problème traité par cette étude, il nous paraît important d'insister sur la priorité qui doit être donnée à l'école primaire pour rendre aux parents leur rôle de surveillance et de respect par l'intermédiaire de cette école. A cette fin, il convient de faire en sorte que des médiateurs, intégrés aux "Réseaux" constitués dans le primaire par certains établissements, au sein de leurs équipes scolaires, soient présents à l'école pour que les parents analphabètes, ou qui maîtrisent mal le français, ne soient pas déphasés dans le système scolaire et ne soient contraints de s'en remettre à leurs enfants pour instaurer un dialogue avec les enseignants.

Il faut leur assurer la présence d'un interlocuteur qui puisse les aider à comprendre le message de l'instituteur, et leur lire les documents. Il faut surtout que cette école primaire ne les dévalorise pas du fait de leur analphabétisme, notamment aux yeux de leurs propres enfants.

En effet, si l'école primaire ne s'efforce pas de restaurer l'honneur et le respect dus aux parents, les enfants ne manqueront pas de le remarquer, d'en être perturbés, voire d'en tirer argument pour mieux les mépriser, pour refuser toute autorité et pour s'engager dans les voies de la déviance ou de la délinquance. Ils risqueront encore, de ce fait, de présenter bientôt des troubles de la personnalité.

De leur côté, les parents, retenant l'impression d'avoir été dévalorisés par l'institution scolaire, ne sont plus, ensuite, mobilisables au collège. Or, la classe de 6^{ème} est une étape essentielle dans la scolarité des jeunes.

Cette période apparaît d'ailleurs, dans le cadre de l'immigration africaine, comme particulièrement critique. Le passage en 6^{ème} correspond en effet à l'âge où les filles commencent à voir se concrétiser les alliances entre familles, dont elles sont l'enjeu. C'est l'âge du rappel des promesses de mariage et du premier versement de la "dot" par le père. C'est encore à cet âge que le père commence à s'intéresser à l'inscription sociale de ses fils et

entend leur rappeler certaines règles de soumission à l'autorité parentale. Son action apparaît ainsi en total décalage avec la conduite générale des études, lesquelles visent, à partir de l'entrée au collège, à développer, au contraire, l'autonomie et l'esprit critique des élèves.

L'on notera que ces considérations sur l'importance de la pré-adolescence, concernant les jeunes, objets de cette recherche, rejoignent les conclusions de nombreux agents de l'éducation nationale et de la P.J.J. comme de certains magistrats, qui constatent, pour leur part, que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, posent de plus en plus de problèmes, surtout dans les ZEP, où l'on retrouve de nombreux africains. Ces personnels vont même jusqu'à parler, en l'occurrence, de "véritables *bombes à retardement*", dont les collèges font d'ores et déjà les frais.

SOMMAIRE

Introduction

I. Problématique générale des la recherche

1. Dynamique particulière de la communauté immigrée d'origine subsaharienne
2. Perception de la norme européenne par les jeunes africains et leur entourage immédiat
3. La place de la norme dans la construction de la personnalité
4. La décision de justice

II. Méthodologie

1. Généralités
2. Choix méthodologiques
3. Organisation du travail

III. Exposé des résultats

1. Organisation de l'action et pratiques des services
2. Dynamique des populations originaires des régions subsahariennes, en situation d'immigration
3. De quelque cas

Conclusion

Bibliographie



